



République Française

Commune de Villiers-sur-Orge

DÉCISION N° 2026- 054

Service Pôle Citoyen

CONTRAT DE PRESTATION ANIMATION DU MARCHÉ DE NOËL 2026 - ATELIER CRÉATIF

Le Maire de Villiers-sur-Orge,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2026-041 du 17 septembre 2026, par laquelle le Conseil municipal a délégué au Maire certaines attributions visées à l'article L.2122-22 du CGCT ;

VU le contrat de prestation entre la société « CULTUREZEN » située 36 rue Scheffer, 75116 PARIS et la ville de VILLIERS-SUR-ORGE ;

CONSIDÉRANT la volonté de la commune de proposer une animation familiale et créative à l'occasion du marché de Noël ;

DÉCIDE

Article 1 :

D'APPOUVER le contrat de prestation conclu entre la société « CULTUREZEN » située 36 rue Scheffer, 75116 PARIS et la ville de VILLIERS-SUR-ORGE, pour la réalisation d'une animation de personnalisation de chaussettes de Noël, le samedi 5 décembre 2026, de 14h à 17h, à l'Espace Colette situé 10 rue des Rios.

Article 2 :

DE PRÉCISER que le montant de la prestation s'élève à 1 553,40 € TTC.

Article 3 :

DE SIGNER tous les documents contractuels s'y rapportant.

Article 4 :

DE PAYER les dépenses inscrites au budget communal sur le chapitre 011.

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'État, et au prestataire.

Villiers-sur-Orge, le 29 septembre 2026

Le Maire,

Gilles FRAYSSE

